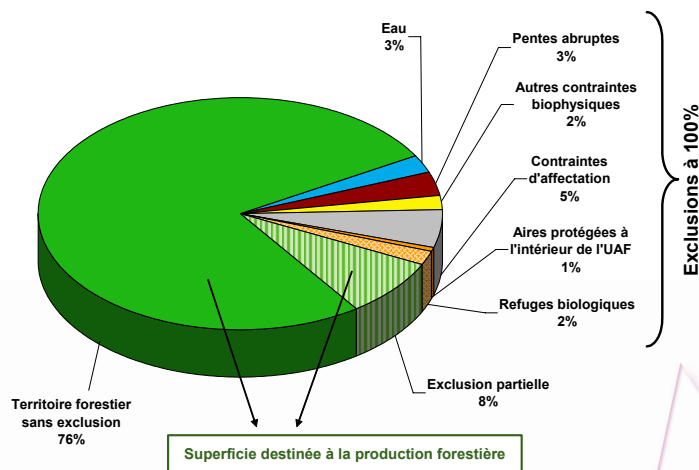




1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Portrait global

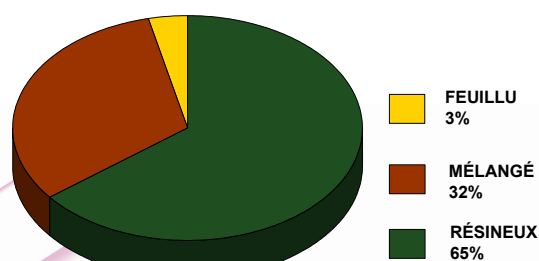
Superficie¹ : 98 926 hectares



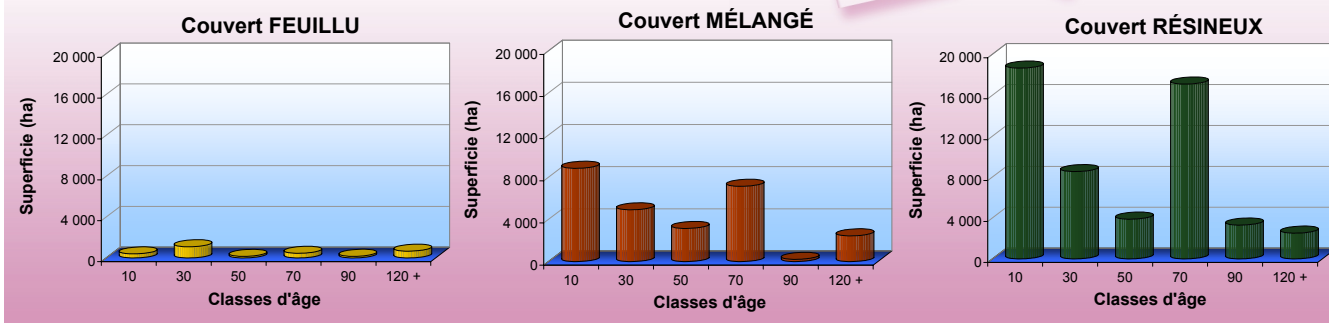
Portrait du territoire destiné à la production forestière

Types de couvert

Superficie² : 84 245 hectares



Types de couvert et classes d'âge



¹ superficie brute sans réduction ² superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Calcul de possibilité forestière	Possibilité par essence ou groupe d'essences (m ³ /an)									
	Rendement soutenu (150 ans)									
	SEPM ¹	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables ²	Autres feuillus durs	Total
A 2000-2008	105 000	2 700	0	0	4 400	11 700	4 500	3 300	0	131 600
B Forestier en chef 2008-2013	75 900	1 700	0	0	3 300	12 100	1 800	2 300	0	97 100
Variation (B-A)	-29 100	-1 000	0	0	-1 100	400	-2 700	-1 000	0	-34 500
Variation (%)	-28%	-37%	-	-	-25%	3%	-60%	-30%	-	-26%
C Forêt Québec 2008-2013	72 800	1 700	0	0	2 700	11 300	1 700	2 200	0	92 400
Variation (B-C)	3 100	0	0	0	600	800	100	100	0	4 700
Variation (%)	4,3%	0,0%	-	-	22,2%	7,1%	5,9%	4,5%	-	5,1%

¹ sapin, épinettes, pin gris et mélèze ² érable à sucre et érable rouge

Provenance des volumes	Superficie totale ³		Récolte maximale annuelle	
	ha	m ³	%	
Bandes riveraines	3 749	1 600	1,6%	
Séparateurs de coupe et forêts morcelées	6 638	8 400	8,7%	
Pentes fortes (31 à 40 %)	781	840	0,9%	
Habitats fauniques	1 601	600	0,6%	
Encadrements visuels	759	1 300	1,3%	
Territoires à multiples usages	0	0	0,0%	
Autres particularités régionales ou locales	0	0	0,0%	
Sous-total des contraintes	13 527	12 740	13,1%	
Sous-total sans contrainte	70 718	84 360	86,9%	
Total	84 245	97 100	100,0%	



3 – EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières à réaliser afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue pour évaluer la possibilité forestière de Forêt Québec. La stratégie d'aménagement de l'UAF 012-52 exige de récolter annuellement une superficie de 886 ha. Cette stratégie repose principalement sur les coupes totales. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles énumérés, veuillez consulter la fiche thématique «Exigences générales».

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie ³
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM, CPEF ¹	739
	Jardinages et assainissement	91
	Éclaircie commerciale, CPEP et CPES ²	56
Sans récolte	Préparation de terrain	214
	Plantation, regarni, ensemencement	206
	Dégagement	206
	Éclaircie pré-commerciale	709
	Autres travaux	0

¹ Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), coupe avec protection de la haute régénération et des sols (CPHRS), coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et coupe finale de la coupe progressive d'ensemencement (CPEF).

² Coupe progressive d'ensemencement - intervention primaire ou secondaire.

³ Superficie annuelle prévue à compter du 1er avril 2008 pour la première période quinquennale du plan général d'aménagement forestier.

4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

De la superficie totale de l'UAF 012-52, 24 % est exclue en totalité ou en partie du calcul de possibilité forestière.

La superficie exclue en totalité représente 16 % de la superficie totale. De ce 16 %, les érablières acéricoles et écosystèmes forestiers exceptionnels représentent 0,2 %. On retrouve aussi des superficies impropres aux interventions forestières : 3 % d'eau, 3 % de pentes abruptes et 3 % d'aulnaies, dénudés humides et écotones riverains. Les chemins existants, lisières boisées d'habitats fauniques dont les rivières à saumon, sites de récréation et de plein air, les sites projetés du plan régional de développement du territoire public, les lignes de transport d'énergie et les refuges biologiques donnent 7 % d'exclusion.

Les superficies exclues partiellement du calcul totalisent 8 % de la superficie de l'UAF. Il s'agit, entre autres, des ravages de cerfs, des encadrements visuels, des érablières acérico-forestières, des lisières boisées en bordure des lacs et cours d'eau et des îlots conservés pour les originaux.

Il est à noter que les présents calculs de possibilité forestière ne prennent pas en considération les contraintes économiques et opérationnelles associées au morcellement des forêts et aux divers usages du territoire. Ne sont pas non plus considérés les territoires pouvant être éventuellement soustraits en vertu de la Stratégie québécoise sur les aires protégées.

De plus, une proportion importante (14 %) des volumes à récolter provient des zones où les interventions forestières sont plus contraignantes ou les usages du territoire sont diversifiés.





5 - SIGNATURE

Le calcul de la possibilité forestière de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine la possibilité de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.



Pierre Levac, ing. f., M. Sc.
Forestier en chef
Le 25 juillet 2008

